

LA SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT

A la Chambre française



OICI le texte d'un article publié par l'*Osservatore Romano* sous ce titre : « La séparation de l'Eglise et de l'Etat à la Chambre française » :

Vendredi dernier fut discutée à la Chambre française l'interpellation de M. Morlot et approuvée à une grande majorité l'ordre du jour Sarrien : « La Chambre, constatant que l'attitude du Vatican a rendu inévitable la séparation des Eglises et de l'Etat et comptant sur le gouvernement pour faire aboutir le vote immédiatement après le budget et la loi militaire, passe à l'ordre du jour ».

Nous joignons nos protestations à celles des journeaux catholiques français contre cet ordre du jour calomnieux pour le Saint-Siège.

Pour le démontrer, il suffit de rappeler brièvement l'histoire des deux dernières années et demie.

Le rôle de M. Combes

M. Combes, le jour où il vint au pouvoir, voulut la rupture avec le Saint-Siège. Mais comme la France n'était point prête à subir une semblable mesure dont elle aurait demandé compte au parti républicain, il se proposa d'y préparer en attendant le pays, de façon que pour l'opinion publique la responsabilité en retomba sur le Saint-Siège même.

Ceci n'est point de notre part une assertion gratuite.

M. Combes le déclara formellement dans son discours du 21 mars 1903 prononcé au Sénat en réponse à M. Delpach, et il le répéta à la Chambre des députés la dernière fois qu'il y vint, le 14 janvier passé :